



UTILISATION DU SOL
Plan d'urbanisme 2019-341
ANNEXE A.
Plan 12.2 - Village

Projet de règlement

Utilisation du sol:¹

- 1 logement (isolé)
- 1 logement (jumelé)
- 2 logements
- 3 logements
- 4 logements et plus
- Maison mobile
- Autre immeuble résidentiel
- Chalet ou maison de villégiature
- Mixte
- Commerce - Service spécialisé
- Commerce
- Commerce en gros
- Industrie
- Service de transport et d'entreposage
- Public et institutionnel
- Équipement public et privé
- Lieu de culte
- Parc et espace vert
- Parc régional de Beauharnois-Salaberry²
- Forêt inexploitée qui n'est pas une réserve
- Culture des sols et des végétaux
- Établissement d'élevage
- Vacant agricole
- Vacant³
- Rue et accès

- 1 Utilisation (2016)
- 2 Limite établie par le règlement 273 modifié par le SAR #65
- 3 Espace vacant (2016)

Maude Laberge
Mairesse

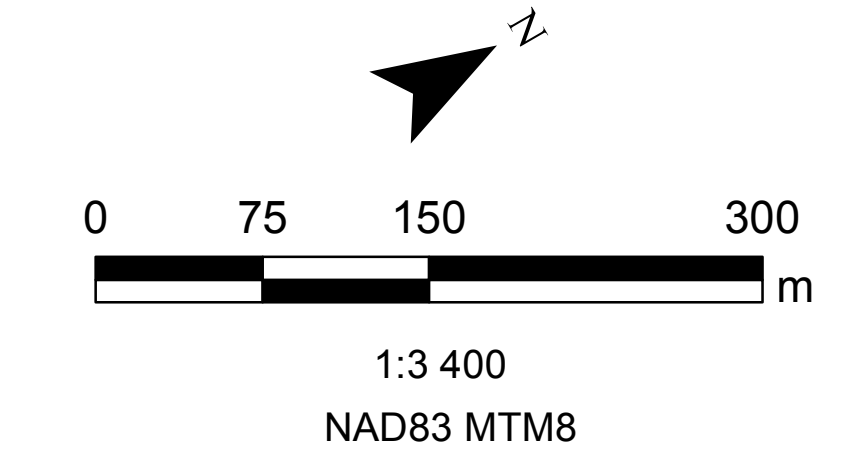
Hélène Hamelin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Authentifié le:

Date d'adoption : 12 mars 2019

| No. | Avis de motion | Entrée en vigueur | Vérfié |
|-----|----------------|-------------------|--------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Producteur



Dernière mise à jour du plan: 16 décembre 2016

Sources

Matrice graphique et rôle d'évaluation,
MRC de Beauharnois-Salaberry, 2016-05-30

